

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2170

Edition du
26 juin 2017

DANS CE NUMÉRO

Inflation normative: Parlement schizophrène (Jean-Daniel Delley)

Une fois le problème ramené à sa juste réalité, les moyens d'agir existent

Hors de la zone à bâtir, le mitage du territoire se poursuit (Michel Rey)

Loi sur l'aménagement du territoire: la deuxième étape de la révision s'annonce difficile

Internet global, décision locale (François-Xavier Viallon)

Les usages suisses de l'internet se dessinent en petit cercle entre Berne et Zurich, loin des grands principes

Taxe sur le carbone: les conditions d'une acceptation possible (Collectif)

Le Parlement n'en veut pas pour le moment, mais la proposition a de l'avenir

Inflation normative: Parlement schizophrène

Une fois le problème ramené à sa juste réalité, les moyens d'agir existent

Jean-Daniel Delley - 25 juin 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/31710>

Depuis quelques mois, le Parlement est saisi d'une véritable fièvre anti-réglementaire. Les interventions se multiplient pour introduire des mécanismes aptes à maîtriser de manière quasi automatique l'inflation normative. A ce sujet, les députés oublient leur propre responsabilité.

Depuis 2015, de nombreuses interventions parlementaires visent à freiner la croissance de la réglementation fédérale jugée galopante. Postulat ([15.342](#)), motions ([15.3400](#), [15.3445](#), [16.3360](#) et [16.3388](#)) et initiatives parlementaires ([16.435](#), [16.436](#), [16.437](#), [16.440](#)) émanent essentiellement de l'UDC et des libéraux-radicaux.

Parmi ces propositions, qui presque toutes ont obtenu ou obtiendront l'aval du Parlement, on note l'obligation d'abroger une loi en vigueur en contrepartie de l'adoption d'une nouvelle réglementation ou de limiter la durée de validité des lois. Magdalena Martullo Blocher imagine même que les coûts induits par un nouveau projet de réglementation soient compensés par la suppression de textes provoquant le double de ces coûts. Une proposition veut contraindre le Conseil fédéral à trouver les moyens de «*préserver la liberté de décision et la marge de*

manœuvre des particuliers et des entreprises», par exemple par des dispositions de type facultatif, ou en imposant aux destinataires qu'ils s'autorégulent, ou encore en privilégiant les principes généraux plutôt que des règles détaillées.

La source de toutes ces idées et de l'argumentaire développé par les députés se trouve dans une étude d'Avenir Suisse publiée en 2014, [Des chemins pour sortir de la jungle réglementaire](#). Le propos reste très ciblé. C'est la liberté d'entreprendre et les coûts supportés par les entreprises qui préoccupent d'abord Avenir Suisse, et non le sort des libertés individuelles corsetées par une réglementation croissante de tous les secteurs de la vie sociale et individuelle.

Avenir Suisse reconnaît la difficulté de saisir quantitativement l'évolution de la densité normative et admet le caractère subjectif de la perception de cette évolution. Si en comparaison internationale la Suisse reste toujours bien placée, néanmoins elle recule comme l'attestent les indices du Forum économique mondial, de la Banque mondiale et d'autres instances internationales. Voilà qui nuit à la compétitivité de nos entreprises et à la croissance, quand bien même, reconnaît-on, les normes

helvétiques relevant de traités internationaux assurent à nos entreprises l'ouverture de marchés étrangers.

Les autorités fédérales ne sont pas restées passives face à la croissance réglementaire et aux critiques qu'elle a suscitées.

La nouvelle Constitution ([art. 170](#)) confie au Parlement le soin de veiller à l'efficacité des mesures prises par la Confédération. Dès 1990, les Chambres disposent d'un [organe de contrôle de l'administration](#) qui agit sur mandat des commissions de gestion et des commissions parlementaires. Avenir Suisse constate à juste titre que les députés ont négligé de faire un usage suffisant de ces compétences. De son côté l'administration a mis en place dès le début des années 90 une «*Analyse systématique de l'impact réglementaire*» dont les résultats figurent dans chaque message du Conseil fédéral à l'appui d'un projet de loi. Puis un test de compatibilité PME et un Forum PME – une commission extra-parlementaire qui relaie le point de vue des entreprises lors des procédures de consultation.

Mais ces dispositifs interviennent trop tard dans le processus législatif ou sont appliqués de manière

superficielle, comme l'analyse de l'impact réglementaire.

En réalité, c'est la capacité de l'administration à évaluer de manière prospective les effets de ses projets qui est en cause. Non seulement l'impact sur les entreprises, comme l'expriment les nombreuses interventions parlementaires précitées, mais notamment sur tous les destinataires, sur les populations les plus défavorisées ([DP 2142](#)), sur l'environnement naturel.

Une des très rares [études](#) de la phase pré-parlementaire du processus législatif a montré le peu d'intérêt de l'administration pour ce regard prospectif et la faiblesse des moyens qui lui sont consacrés. Faut-il dès lors envisager la création d'un organe indépendant, tel que le connaissent par exemple les Pays-Bas, chargé d'un contrôle de qualité (analyse coûts/bénéfices) avant que le projet législatif parvienne aux députés? Ou l'octroi de moyens plus importants aux institutions existantes suffirait-il à améliorer l'information du

Parlement?

Tout est affaire de volonté politique. Tout d'abord la volonté politique du Parlement d'exercer les compétences à sa disposition, par exemple en mandatant plus fréquemment le Contrôle parlementaire de l'administration. Ou encore en refusant d'entrer en matière sur un projet dont les effets potentiels seraient insuffisamment étudiés: l'administration apprendrait rapidement face à de tels refus!

La critique de la forte densité normative de notre société est justifiée. Tout le monde peut mentionner une réglementation tatillonne, inutile ou même contre-productive.

Mais ne tombons pas dans la caricature à partir de ces exemples grotesques. La croissance réglementaire traduit la complexité de notre société et les relations étroites qu'elle entretient avec le reste de la planète (la moitié du droit suisse adopté chaque année découle de traités internationaux).

Reste néanmoins des marges

confortables pour l'élagage et la simplification. A cet égard les députés pourraient commencer par montrer l'exemple, en renonçant à faire adopter ou modifier des dispositions légales présentées au dernier moment dans le seul but de satisfaire des clientèles particulières. Car cette législation qualifiée de débordante et étouffante pour l'économie est générée par cette même majorité qui aujourd'hui s'offusque de ses effets pervers. Une majorité si peu prête à prendre ses responsabilités politiques qu'elle se réfugie dans un mécanisme automatique de frein à la réglementation: plafonnement annuel de nouvelles règles et de nouvelles charges financières pour les entreprises, la démission du politique et le degré zéro de la responsabilité.

Entre la «*jungle réglementaire*» où se perdraient les assujettis et la jungle sans règle où prévaudrait la loi du plus fort, au Parlement de trouver le terrain cultivé de la règle libératrice.

Hors de la zone à bâtir, le mitage du territoire se poursuit

Loi sur l'aménagement du territoire: la deuxième étape de la révision s'annonce difficile

Michel Rey - 26 juin 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/31715>

[Pro Natura](#) dénonce un véritable *boom* des constructions dans les zones

dites non constructibles. Selon l'Office fédéral du développement territorial

(ARE), elles ont couvert entre 1985 et 2009 des terrains de 186 kilomètres carrés, soit une

superficie équivalente à celle occupée par quatre des cinq villes les plus peuplées de Suisse - Zurich, Genève, Bâle et Berne réunies.

L'augmentation est de 32% pour les bâtiments et de 15% pour les infrastructures de transport.

En l'absence de données plus récentes, rien n'incite à penser que cette tendance ait été corrigée avec la révision subie en 2013 par la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT). Bien au contraire.

En 2013, 450'000 personnes vivaient hors des zones à bâtir. Un quart du parc immobilier se situe dans le territoire dit non constructible. Cela représente près de 600'000 bâtiments, dont 191'000 sont utilisés pour l'habitat. Ils ont été principalement construits avant l'entrée en vigueur de la LAT en 1980.

Principe fondamental de l'aménagement, la distinction entre terrains constructibles et non constructibles vise à maintenir les terres cultivables à des prix abordables et à protéger le paysage. L'évolution observée met en péril cette séparation. La révision de la LAT en 2013 avait pour objectif de mettre fin au mitage du territoire. Mais cet objectif est loin d'être atteint en raison de l'urbanisation rampante qui affecte les territoires non constructibles.

Les besoins de l'agriculture

L'agriculture contribue

notamment à cette croissance. Un tiers de l'augmentation des constructions en zone agricole est dû aux bâtiments agricoles. De 1985 à 2009, les surfaces construites (bâtiments et surfaces attenantes) par exploitation agricole ont presque doublé, passant de 0,23 à 0,43 hectare. On connaît les raisons de cette évolution. La modernisation des exploitations agricoles implique certaines constructions. Par ailleurs, l'agriculture doit trouver des activités complémentaires pour assurer la rentabilité de ses exploitations; de nombreuses adaptations des articles régissant la construction en dehors des zones à bâtir (art. 16 et 24 LAT) ont été apportées pour permettre l'implantation d'activités paratouristiques, artisanales et commerciales, censées compléter les revenus des exploitations agricoles.

Depuis 2009, toutes les tentatives de modifier les dispositions concernant la zone agricole et la construction hors de la zone à bâtir ont échoué. Leur réexamen est prévu dans le cadre de la deuxième étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire: le Conseil fédéral vient d'ouvrir une nouvelle [consultation](#) après celle de 2014-2015.

Nous avons signalé ([DP 2117](#)) l'étude de l'ARE de 2015 qui citait les facteurs favorisant ces constructions hors zone: des coûts d'équipement payés par les communes, une fiscalité plus favorable aux constructions en zone agricole, l'absence de prélèvement de la

plus-value, le laxisme des autorités communales et cantonales. Il est rare que des constructions non autorisées soient détruites, faute de volonté politique.

Les partisans d'une législation moins rigoureuse estiment qu'il s'agit d'adaptations légères sans grandes conséquences pour la gestion des zones agricoles et protégées. Mais habiter et travailler hors d'une zone à bâtir implique la construction de routes, de places de parc, de canalisations. Autant de facteurs qui induisent progressivement une urbanisation rampante coûteuse pour les collectivités.

Le mitage du paysage se poursuit donc dans les terrains non constructibles. Sachant que les prix du foncier risquent d'augmenter à la suite d'une meilleure maîtrise de l'urbanisation dans les zones constructibles, le prix des terrains agricoles devient plus intéressant et pourrait susciter l'intérêt des investisseurs. Ainsi l'on observe actuellement dans les Grisons un véritable boom sur le marché de la transformation d'étables en maisons de vacances (rapport d'activité 2016 de la [Fondation pour la protection du paysage](#)) ce qui est pourtant déjà interdit par la LAT.

La gestion du hors zone est à nouveau à l'agenda politique

Le débat est donc à nouveau d'actualité. On peut même parler de grandes manœuvres

politiques dans la perspective de la révision de la LAT attendue pour l'hiver prochain. Des demandes visant à transformer en habitations des bâtiments agricoles inutilisés – mazots, raccards et autres granges – ont été faites par les Grisons et le Valais. Le tout à condition que ces modifications n'entraînent pas de coûts ni d'obligations supplémentaires, notamment en matière d'équipement, pour les pouvoirs publics.

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats ([CEATE-E](#)) a estimé que ces deux initiatives cantonales allaient trop loin. Elle a proposé de les prendre en compte dans le cadre des travaux annoncés pour la prochaine révision de la loi. Elle a également refusé une

initiative du canton de Saint-Gall demandant que les cantons puissent transférer aux communes la compétence d'autoriser hors zone à bâtir des constructions peu importantes conformes à l'affectation de la zone.

L'ouverture de la zone agricole à la construction vient cependant de recevoir un appui émanant du Conseil national. La Chambre du peuple a accepté le 12 juin 2017, par 94 voix contre 90, une [motion](#) demandant de lever les restrictions qui limitent l'étendue des constructions en campagne. Selon son auteur, l'agriculteur Pierre André Page (UDC/FR), ces restrictions posent problème et l'utilisation maximale des bâtiments existants permettrait d'économiser des terres agricoles et de mieux les utiliser.

Toutes ces interventions veulent donner aux cantons des compétences plus larges pour les constructions hors zone, domaine pourtant très encadré par le droit fédéral. On peut avoir des craintes sérieuses sur ce transfert. On rappellera que, dans la LAT de 1980, les compétences cantonales demeuraient très grandes en matière de délimitation et gestion de la zone à bâtir. Il a fallu attendre la révision de 2013 pour permettre à la Confédération de rappeler les cantons à l'ordre.

Ces dernières interventions au Parlement fédéral sont une preuve de la pression qui va s'exercer pour autoriser et faciliter la construction dans les territoires non constructibles. La lutte contre le mitage du territoire est plus que jamais d'actualité.

Internet global, décision locale

Les usages suisses de l'internet se dessinent en petit cercle entre Berne et Zurich, loin des grands principes

François-Xavier Viallon - 23 juin 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/31704>

Scientifiques et professionnels sont convaincus de l'importance des répercussions engendrées par le numérique sur l'avenir de nos sociétés. Nos modes de vie sont progressivement canalisés par l'internet et les tensions sur l'infrastructure et son usage s'avivent. Alors que la bataille autour de la protection des données a été, pour les

défenseurs des libertés individuelles, largement perdue, la discussion des nombreux autres enjeux relatifs au numérique aura lieu au niveau fédéral, mais risque de rester de fait réservée à un cercle très restreint d'initiés.

Pourtant, une part substantielle de l'avenir de nos sociétés numériques se dessine en

Suisse: tout d'abord, les discussions et négociations internationales ont en grande partie lieu à Genève. Dès 2003 s'y tient le premier [Sommet mondial sur la société de l'information](#). Malgré l'absence d'accord, le plan d'action retenu définit quatre catégories d'acteurs comme parties prenantes de la gouvernance mondiale de

l'internet: les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les institutions internationales et régionales. Les désaccords persistants, notamment avec les Etats-Unis sur la surveillance de l'[Icann](#) (organisme coordonnant l'attribution des noms et des adresses Internet), conduisent les instances onusiennes à prendre l'[Engagement de Tunis](#) en 2005.

Ce document crée le [Forum de la gouvernance de l'internet \(IGF\)](#) et lui attribue notamment pour mission d'approfondir les questions de gouvernance et de proposer des solutions pour réduire la fracture numérique. L'IGF réunit une conférence chaque année, elle se tiendra cette année [en décembre à Genève](#).

Ensuite, l'EPFZ, par son financement et sa renommée mondiale, attire les meilleurs chercheurs, ce qui constitue un atout de poids dans la société de l'information. Du côté du secteur privé, Alphabet (Google) et Facebook ont tous les deux établi un centre de recherche à Zurich. Celui de Google, axé sur l'intelligence artificielle, est [le plus important centre de recherche](#) du groupe en dehors des Etats-Unis. Le secteur des biotechnologies est lui aussi bien développé, avec des entreprises comme [Traitability](#) (pool de brevets) et les récents investissements dans le pôle biotech de Genève.

Sur le plan politique, plusieurs rapports ont marqué l'agenda fédéral ces derniers mois. En

avril 2016, le Conseil fédéral approuve la stratégie [«Suisse numérique»](#). Voulant *«offrir des conditions propices au développement numérique de l'économie et de la société»*, la stratégie esquisse huit vastes champs d'action: l'économie, les données, l'environnement, la santé, la participation politique, la connaissance, la cybersécurité et le positionnement de la Suisse au niveau international.

Un an plus tard, lundi 12 juin, le Conseil fédéral annonce la [constitution d'un organe consultatif](#) sur la *«transformation numérique»*, dont la séance inaugurale se tient le même jour. Coprésidé par la présidente de la Confédération Doris Leuthard et le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann, chefs des deux départements principalement concernés, il doit *«identifier les évolutions liées à la transformation numérique et [...] recenser les idées issues de la pratique»*.

Contrairement à ce que pourrait laisser croire le communiqué, les échanges entre les deux départements comme cet organe consultatif ne sont pas vraiment nouveaux.

En novembre dernier, Schneider-Ammann mentionnait dans un [entretien](#) accordé à *L'Agefi* une rencontre avec un cadre de Google, ce dernier lui assurant que *«si [la Suisse] ne commettait pas d'erreur, elle restera une des places économiques les plus attractives du monde»*. Mais

c'est dans le [rapport](#) du Conseil fédéral sur l'économie numérique, publié en janvier 2017, qu'un organe consultatif *«économie numérique»* apparaît à la page 26. Des échanges réguliers avec ce *Beirat* sont alors mentionnés.

La constitution de l'organe est désormais officielle, ce qui permet de prendre connaissance des intérêts qui le composent: parmi les dix représentants de l'économie, cinq entreprises sont issues de divers domaines de pointe tels que le génie génétique, l'intelligence artificielle, les senseurs et les réseaux, tous bien sûr liés aux données. Six autres représentants sont issus du secteur public: les trois principales entreprises de service public (Swisscom, CFF et La Poste), ainsi que les deux écoles polytechniques fédérales et l'Université de la Suisse italienne. Enfin, l'organe consultatif inclut également Innosuisse, établissement de droit public réunissant principalement des entreprises et des investisseurs, portant le nombre total des membres à 17.

Cette composition, qualifiée de *«high level»* en jargon onusien, contraste avec le communiqué de presse qui mentionne la présence *«d'entreprises, d'institutions de formation et d'associations»*. La société civile et les ONG sont écartées au profit d'une représentation très majoritairement économique. De ce fait, d'autres acteurs clés de l'internet suisse, tels que le préposé à la protection des

données, le Cern, ch-open (association de promotion du logiciel libre), les associations de consommateurs, ainsi que la communauté des développeurs et utilisateurs, n'ont pas voix aux nombreux chapitres de la transformation numérique en marche.

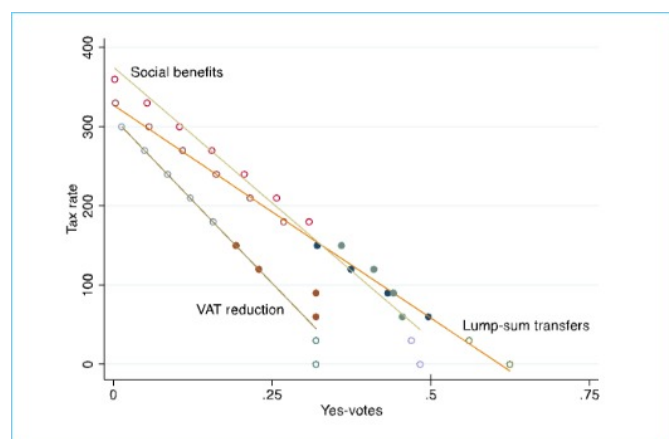
Pour traiter valablement des problèmes qui ne connaissent pas de frontière et concernent des sujets aussi divers que nombreux, l'organe consultatif fédéral aurait mérité que ses créateurs s'inspirent des engagements internationaux pris à Genève en 2003 en

matière de représentation et de participation. Rien n'interdit d'espérer que cette omission soit réparée par un élargissement digne de l'importance de la révolution numérique pour l'avenir de l'économie de tous les pays et de tous les secteurs d'activités.

Taxe sur le carbone: les conditions d'une acceptation possible

Le Parlement n'en veut pas pour le moment, mais la proposition a de l'avenir

Collectif - 20 juin 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/31697>



Le texte qui suit se rapporte à une recherche de Andrea Baranzini (HEG Genève, HES-SO), Stefano Carattini (Yale), Philippe Thalmann (EPFL) Frédéric Varone (Université Genève) et Frank Vöhringer (Econability) qui a fait l'objet d'une publication scientifique, [Green Taxes in a Post-Paris World: Are Millions of Nays Inevitable?](#), dans la revue *Environmental and Resource Economics*.

Le 21 mai dernier, une nette majorité populaire a approuvé le premier volet de la Stratégie énergétique 2050. Pour diminuer la consommation et développer les énergies renouvelables, ce premier volet mise sur les subventions et les prescriptions. Mais ces mesures ne suffiront pas à atteindre les objectifs visés par la stratégie. Aussi le Conseil fédéral a-t-il prévu une seconde étape qui doit voir des

taxes incitatives remplacer les subventions.

Pourtant avant même la votation du 21 mai, le [Conseil national](#) unanime a refusé d'entrer en matière sur un projet d'article constitutionnel censé poser les bases de cette étape suivante. Le 12 juin dernier, le [Conseil des Etats](#) a confirmé cette décision sans opposition. Cette étonnante unanimité résulte de l'addition de motifs très divers. Pour les uns, une nouvelle base constitutionnelle n'est pas nécessaire pour introduire des incitations fiscales en matière énergétique et climatique. Pour d'autres, ces incitations ne doivent pas conduire à la suppression de toutes les subventions. Pour d'autres encore prime le refus de toute nouvelle taxe.

Le dossier n'est pas clos pour autant. La plupart des économistes s'accordent à reconnaître [les avantages](#) de la fiscalité écologique en termes d'efficacité et de coûts. Encore faut-il convaincre l'opinion publique.

[La recherche](#) que nous avons récemment réalisée peut y contribuer. Elle met en évidence les caractéristiques de taxes sur l'énergie ou sur le carbone qui pourraient être acceptables par la population suisse.

Nous avons tout d'abord analysé les résultats de

la votation du 8 mars 2015 sur l'initiative des Vert'libéraux proposant de remplacer la TVA par une taxe sur les énergies non renouvelables, qui fut rejetée par 92% des votants.

Nous avons pu identifier les raisons principales de cette débâcle. Premièrement, beaucoup de citoyens sous-estiment l'efficacité des taxes énergétiques. Ils ne croient pas qu'elles puissent modifier les comportements et donc réduire la pollution, à moins que le produit de ces taxes soit utilisé dans le domaine environnemental. Deuxièmement, beaucoup s'inquiètent de l'impact négatif des taxes sur les ménages à bas revenus. Troisièmement, ils craignent une diminution de la compétitivité des entreprises suisses. De manière générale, en l'absence d'informations détaillées, les citoyens ont tendance à sous-estimer les avantages et à surestimer les défauts des taxes environnementales.

En parallèle, nous avons réalisé un deuxième sondage auprès d'un échantillon représentatif de 1'200 personnes afin de connaître les préférences relatives à une taxe sur le carbone (niveau de la taxe, affectation des ressources). Même si une grande partie de la population l'ignore, la Suisse prélève [une taxe sur le CO₂](#) depuis 2008. Mais cette taxe concerne les seuls combustibles fossiles (mazout de chauffage, gaz naturel) et non les carburants (essence et diesel). Notre étude se concentre sur une taxe prélevée sur toutes les formes d'énergie fossile en fonction de leurs émissions de CO₂, ce qui pourrait contribuer à réaliser les engagements internationaux de la Suisse de manière efficace.

Concernant les utilisations possibles des recettes de cette taxe, nous avons proposé quatre variantes: une réduction de la TVA, une baisse de l'impôt sur le revenu, une redistribution du produit de la taxe ou encore un financement de projets environnementaux. Le modèle détaillé de l'économie suisse, élaboré par le cabinet de conseil Econability, a permis de simuler les impacts des différentes variantes de la taxe et ainsi de donner aux 1'200 personnes interrogées des estimations chiffrées sur l'impact de chaque variante sur l'environnement, sur les ménages à bas revenus et sur l'activité économique.

De cette manière, nous avons pu leur montrer trois choses: (1) les taxes carbone réduisent les émissions, même si les recettes ne sont pas affectées dans le domaine environnemental; (2) les ménages à bas revenus sont gagnants dès qu'une partie des recettes est redistribuée à la population de façon uniforme; (3) les impacts sur l'économie demeurent relativement faibles, même si la Suisse devait être le seul pays à aller au bout de ses engagements pour le climat.

Les principaux résultats de cette enquête auprès des citoyens sont résumés dans le graphique ci-dessus.

D'abord, logiquement, le soutien à la taxe diminue avec l'augmentation de son taux. Une stratégie raisonnable consisterait donc à commencer par un taux relativement faible et à l'augmenter progressivement.

Ensuite, le degré d'acceptation des taxes sur le CO₂ se déplace vers la gauche (diminue) ou vers la droite (augmente) en fonction de la manière dont on utilise les recettes fiscales, qui rapporteraient plusieurs milliards de francs par année. La figure montre trois options d'utilisation de ces recettes parmi les cinq analysées.

L'utilisation de ces recettes pour réduire la TVA reste l'option la moins populaire: nos résultats confirment le vote de 2015. La redistribution en faveur des ménages à bas revenu est beaucoup mieux perçue. La redistribution uniforme, du même montant pour tous les ménages, obtient le même niveau d'adhésion.

Ce résultat est intéressant, car il correspond au mode actuel de redistribution d'une partie des recettes de la taxe CO₂ sur les combustibles. Grâce à nos simulations des impacts de différentes variantes de la taxe, les répondants ont pu voir que la redistribution uniforme favorise les bas revenus. En clair, une taxe sur le CO₂ n'engendre donc pas d'accroissement des inégalités. Enfin, utiliser les revenus pour l'environnement n'a pas un impact aussi important sur l'acceptation de la taxe. Ce résultat résulte de l'information fournie aux sondés quant à l'impact des taxes sur les émissions, ce qui réduit l'une des principales

réticences à leur égard: la perception qu'elles ne sont pas efficaces du point de vue environnemental.

La seconde étape de la Stratégie énergétique 2050 prévoit l'introduction de mesures incitatives, telles que des taxes climatiques ou énergétiques, en remplacement du système de subventionnement prévu dans la première étape. En fait, il y a un consensus général chez les économistes pour dire qu'un prix sur le carbone

serait la solution la moins coûteuse pour atteindre les objectifs climatiques.

Cette approche n'est pas très populaire. Cependant, notre étude démontre que l'acceptabilité d'une taxe sur le carbone peut augmenter si l'on informe clairement les citoyens sur les impacts des taxes sur le carbone pour l'environnement, la compétitivité et les inégalités.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur [domainepublic.ch](#) pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Inflation normative: Parlement schizophrène

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20153421>

<https://www.parlament.ch/fr/suche#k=15.3400>

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20153445>

<https://www.parlament.ch/fr/suche#k=16.3360>

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20163388>

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20160435>

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20160436>

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20160437>

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20160440>

<https://www.avenir-suisse.ch/fr/publication/jungle-reglementaire/>

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a170>

<https://www.parlament.ch/fr/%C3%BCber-das-parlament/parlamentsw%C3%B6rterbuch/parlamentsw%C3%B6rterbuch-detail?WordId=167>

<http://http://www.domainepublic.ch/articles/30323>

<https://archive-ouverte.unige.ch/unige:2026>

Hors de la zone à bâtir, le mitage du territoire se poursuit

<https://www.pronatura.ch/news-fr/items/nouvelle-etude-boom-de-la-construction-hors-zones-a-batir>

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-67210.html>
<https://www.domainepublic.ch/articles/29111>
<http://www.sl-fp.ch/index.php?bereich=publikationen&sprache=f&bild=1>
<https://www.parlament.ch/press-releases/Pages/mm-urek-s-2017-05-17.aspx>
<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20163697>

Internet global, décision locale

<http://www.itu.int/net/wsis/index-fr.html>
<https://en.wikipedia.org/wiki/ICANN>
<https://www.itu.int/net/wsis/docs2/tunis/off/7-fr.html>
<http://www.intgovforum.org/multilingual/>
<https://igf2017.swiss/fr/>
<https://www.heise.de/newsticker/meldung/Google-gruendet-KI-Forschungszentrum-in-Zuerich-3241150.html>
<http://www.traitability.com/>
<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-61417.html>
<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-67022.html>
<http://www.agefi.com/quotidien-agefi/suisse/detail/edition/2016-11-18/article/johann-schneider-ammann-le-president-de-la-confederation-ne-pense-pas-que-la-suisse-manque-de-politique-industrielle-bien-au-440863.html>
<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-65223.html>

Taxe sur le carbone: les conditions d'une acceptation possible

<https://link.springer.com/article/10.1007/s10640-017-0133-8>
<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/amtliches-bulletin/amtliches-bulletin-die-verhandlungen?SubjectId=39494>
<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/amtliches-bulletin/amtliches-bulletin-die-verhandlungen?SubjectId=40423>
<http://www.snf.ch/fr/pointrecherche/newsroom/Pages/news-170222-communique-de-presse-energie-reguler-ou-encourager.aspx>
<https://link.springer.com/article/10.1007/s10640-017-0133-8>
<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/info-specialistes/politique-climatique/taxe-sur-le-co2.html>